

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2541

18 septembre 2015

SOMMAIRE

Advent Coral S.à r.l.	121931	Mangrove III Investments S.à r.l.	121923
C5 S.à r.l.	121926	Mangrove II Investments Sàrl	121923
Cidron Food Holding S.à.r.l.	121931	Manuel Machado S.à r.l.	121924
Electricité Générale Cardoso et Loureiro S.à.r.l.	121927	Manuloc International	121922
Eltrona Imagin S.A.	121927	Marcudia S.A.	121924
Elysium International S.A.	121928	MCI Prop Co. B S.à r.l.	121924
Enchilos Holding S.A.	121929	MC Luxembourg S.A.	121924
Enta A.G. - SPF	121928	Mediapart S.A.	121924
Enton 2 S.à r.l.	121928	MHS European Holdings S.à r.l.	121925
Entreprise Générale de Constructions Manuel CARDOSO S.à r.l.	121929	MIB MP Leipzig	121925
EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl	121928	Miremar S.A.	121960
Equinox	121930	Mistral International S.A.	121926
Essential Trust Holding S.A. SPF	121930	Modulor Menuiserie + Design S.A.	121926
Essential Trust Holding S.A. SPF	121930	Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l.	121923
Europe Hotel JVCo S.à r.l.	121930	Private Equity Holdings Lux Sàrl	121968
Fiduciaire Interrégionale S.A.	121930	R2A2 S.à.r.l.	121968
Financière de Gestions Internationales	121928	Sterope S.à r.l.	121968
FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS AT- TEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER	121953	Torisa S.à.r.l.	121925
Food Delivery Holding 18 S.à r.l.	121929	Toro Investment S.à.r.l.	121925
Global Gateways Lux Co S.A.	121945	Ultimeat Sàrl	121967
Graham Packaging European Holdings (Lu- xembourg) I S. à r.l.	121927	Volga Resources S.A.	121967
Greni S.A.	121927	Vroom S.à r.l.	121965
Maia Peinture S.à r.l.	121922	Wave Quest S.A.	121967
Maleika S.A.	121922	Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.	121931
		Wilcox S.à r.l.	121966
		Windhof I S.A.	121966
		WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l.	121966
		WM Findel (Luxembourg) S.à r.l.	121967
		WM Kehlen (Luxembourg) S.à r.l.	121968

Maleika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.536.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 juillet 2015

Le siège social est transféré au 60, Grand-rue L-1660 Luxembourg

BAREN ENTREPRISES SA, Radoine DIABI ont terminés de leurs mandats d'Administrateurs, Roberto VASTA a également terminé son mandat de commissaire aux comptes.

Mohammed KARA, Expert-comptable, 60 Grand-rue L-1660 Luxembourg, Cendrine DAFREVILLE, Employé privé, 46 Avenue de la Résistance F-93340 Le Raincy et Fatima ERRAIH, administrateur de sociétés, 6 rue de Lille, F-93000 Bobigny, sont nommés Administrateurs en remplacement, Fatima ERRAIH assumant la fonction d'administrateur délégué, jusqu'à l'assemblée de 2018.

Fortunato CAUZZO, Expert-comptable, 60 Grand-rue L-1660 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes en remplacement jusqu'à l'assemblée de 2018.

Samira DIABI, employée privé, 15 rue Béatrix de Bourbon L-1320 Luxembourg est nommée Directeur technique avec pouvoir de signature individuel pour une durée indéterminé.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Référence de publication: 2015129652/21.

(150139852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Maia Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6950 Olingen, 15, rue de Roodt-sur-Syre.

R.C.S. Luxembourg B 177.149.

—

Extrait de la décision des associés adoptée le 15 juillet 2015

Conformément à la cession de parts sociales du 15 juillet 2015, Adolfo FERREIRA MAIA, demeurant à L-6950 Olingen; 15 rue de Roodt-sur-Syre a vendu 75 parts sociales détenues dans la Société à Teresa MARTINS VILAVERDE DA LUZ, demeurant à L-6950 Olingen; 15 rue de Roodt-sur-Syre

Conformément à la cession de parts sociales du 15 juillet 2015, Adolfo FERREIRA MAIA, demeurant à L-6950 Olingen; 15 rue de Roodt-sur-Syre a vendu 5 parts sociales détenues dans la Société à Max FERREIRA MAIA, demeurant à L-6950 Olingen; 15 rue de Roodt-sur-Syre

Il a été décidé d'accepter et approuver les nouveaux associés Teresa MARTINS VILAVERDE DA LUZ et Max FERREIRA MAIA et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

MAIA PEINTURE SARL

Représenté par Adolfo FERREIRA MAIA

Gérant

Référence de publication: 2015129648/21.

(150139095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Manuloc International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 69.073.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015129656/12.

(150139221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Mangrove II Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.483.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 29 avril 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'élire Mr Willibrord EHSES, né le 12 avril 1963 à Zeltingen-Rachtig en Allemagne et domicilié au 31 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 29 avril 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2016 les mandats suivants:

- des deux gérants suivants:

* Mr. Mark TLUSZCZ

* Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du commissaire aux comptes:

* Deloitte S.A.,

Les gérants sont au 29 avril 2015:

Willibrord EHSES, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129653/22.

(150138872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Mangrove III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.426.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 29 avril 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'élire Mr Willibrord EHSES, né le 12 avril 1963 à Zeltingen-Rachtig en Allemagne et domicilié au 31 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 29 avril 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2016 les mandats suivants:

- des deux gérants suivants:

* Mr. Mark TLUSZCZ

* Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du commissaire aux comptes:

* Deloitte S.A.,

Les gérants sont au 29 avril 2015:

Willibrord EHSES, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Référence de publication: 2015129654/21.

(150138950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.868.

—

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MORGAN STANLEY GANYMEDE S.à r.l.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015129640/11.

(150139859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Manuel Machado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 19, rue Henri de Stein.

R.C.S. Luxembourg B 58.524.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015129655/14.

(150139478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Marcudia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.510.

Les statuts coordonnés au 15/07/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015129658/12.

(150141136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

MCI Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129667/9.

(150139056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Mediupart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 53.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129669/9.

(150139214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

MC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129665/10.

(150139177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

MHS European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 128.495.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2015 que

- La démission de M. Livio GAMBARDELLA, gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat;

- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 16 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mme Agnes CSORGO, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129680/16.

(150140244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

MIB MP Leipzig, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 137.940.

EXTRAIT

L'un des associés de la Société, à savoir CMC CAPITAL LUXEMBOURG 5, a cédé, en date du 27 juillet 2015, les 7,312 parts sociales qu'il détenait en faveur de:

- Rudolf S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198804.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour MIB MP LEIPZIG

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015129681/16.

(150139083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Torisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 118.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2015132392/11.

(150141786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Toro Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 109.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2015132393/11.

(150141785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Mistral International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 122.362.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur John ELLIOTT, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015129683/26.

(150139792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Modulor Menuiserie + Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 11, allée John W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 155.296.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015129688/14.

(150139472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

C5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 171.283.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du Gérant de Classe F de la société Andries Pienaar a fait l'objet d'un changement. A savoir:

4th Floor, Savile Row House, 7 Vigo Street, London W1S 3HF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015131585/14.

(150141648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Greni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 189.688.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015130582/13.

(150141341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 166.034.

Les comptes annuels consolidés de Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A. société mère de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130577/11.

(150141051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Electricité Générale Cardoso et Loureiro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 241, rue Pierre Gansen.
R.C.S. Luxembourg B 59.973.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015130512/13.

(150140309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Eltrona Imagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 155.438.

Extrait de résolution de l'Actionnaire unique du 17 mai 2013

L'actionnaire unique de la société ELTRONA IMAGIN S.A. a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Suite à la démission de:

- la société Grant Thornton Lux-Audit SA,

de son poste de commissaire aux comptes en date du 5 septembre 2012, l'Actionnaire unique décide de nommer:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25 797.

au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'approbation des comptes annuels pour l'exercice 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2015130489/17.

(150141599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Elysium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 145.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2015130490/11.

(150141121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Enta A.G. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 153.674.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130491/9.

(150141022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Enton 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.934.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Enton 2 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015130492/11.

(150140424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Financière de Gestions Internationales, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 35.860.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juillet 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de MAZARS LUXEMBOURG, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130531/13.

(150141515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 83.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130517/10.

(150141344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Enchilos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.714.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 21 juillet 2015 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23

* Madame Jolanta Osmulka-Ciupinska, comptable, née à Lodz (Pologne) le 22/09/1962, de résidence à Adamieckiego 8 m28, PL-923-05 Lodz

- A été réélue au poste de Commissaire:

Gestal Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015130514/23.

(150140755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Food Delivery Holding 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.952.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 29 juillet 2015, que l'associé unique de la Société, Food Delivery Holding 15. S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175738.

En conséquence, les 12.500 parts de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Food Delivery Holding 18 S.à r.l.

Référence de publication: 2015130536/18.

(150141113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Entreprise Générale de Constructions Manuel CARDOSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 241, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 18.698.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015130493/13.

(150140328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Essential Trust Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 181.108.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'Associé unique du 26 juin 2015 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015130494/16.

(150140801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Equinox, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 77.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130519/9.

(150140871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Fiduciaire Interrégionale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 14, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130529/9.

(150140864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Essential Trust Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 181.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130495/10.

(150140802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Europe Hotel JVCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.512.

Les comptes consolidés pour la période du 7 mars 2014 au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130498/10.

(150140553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Cidron Food Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 3.000.000.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 151.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2015. Signature.

Référence de publication: 2015125981/10.

(150137339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Advent Coral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.831.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125859/10.

(150138483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 201.022,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.217.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of six million ninety-six thousand four hundred twenty-two British Pounds (GBP 201,022) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.217 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, a notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 11 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2050 on 18 August 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 November 2014 published in the Memorial under number 3984 on 24 December 2014.

THERE APPEARED:

Whitewood Helios UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of six million ninety-six thousand four hundred twenty-two British Pounds (GBP 6,096,422) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.942 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, whose professional address is in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the sole shareholder of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Full restatement of the articles of association of the Company (without amending the corporate object clause);
2. Removal of (i) Mr. David Catala from his mandate as class C manager of the Company, (ii) Mr. Hugo Froment from his mandate as class B manager of the Company and (iii) Mr. Jonathan Trout from his mandate as class A manager of the Company, and granting of the full and complete discharge (quitus) to them for the exercise of their mandates from the date of their appointments until the date of their removals;

3. Reclassification of Mr. Douwe Terpstra and Mr. Takeshi Takahashi as class A managers of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles (without amending the corporate object clause) so that they shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and in any real estate properties, and the management of those participations or real estate properties. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or (real estate) enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also invest in real estate whatever the investment modalities, including, but not limited to, the acquisition by way of sale or enforcement of securities.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object, and any transaction with respect to real estate or movable property.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at two hundred and one thousand twenty-two British Pounds (GBP 201,022), represented by two hundred and one thousand twenty-two (201,022) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.3. When the Company has more than one shareholder, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with (i) the requirements of article 189 of the Law and (ii) any transfer restrictions (including, but not limited to, pre-emption rights, rights of first refusal, prior approvals) and any other restrictions included in any agreement entered into by the direct or indirect parents of the Company from time to time, which shall be notified in writing by the transferee to the transferor and the Company prior to such transfer.

The provisions of this clause 6.3 shall not apply in case of: (a) the granting of a pledge or other security interest over the shares, which pledge or other security interest is granted over 100% of the shares of the Company (whether pursuant to (A) a single agreement or (B) more than one agreement entered into in the context of the same operation) (a Security Interest) and (b) any transfer of the shares which intervenes as a result of the enforcement of, or in connection with, a Security Interest granted over the shares from time to time.

6.4. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.6. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of five (5) members (the Board). The Board shall be composed of at least one (1) and up to three (3) class A manager(s), and at least one (1) and up to two (2) class B manager(s). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The Board shall at no time be made up of a majority of managers who are not ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)).

7.2. The A Parent Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other Parent Shareholder(s)) signed by the A Parent Shareholder or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager. This right of proposal shall terminate if and when the A Parent Shareholder no longer holds indirectly a Percentage Interest (as defined in section VIII of these Articles) of at least fifteen (15) per cent.

7.3. The B Parent Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other Parent shareholder(s)) signed by the B Parent Shareholder or a duly authorised officer to propose two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager. This right of proposal shall terminate if and when the B Parent Shareholder no longer holds indirectly a Percentage Interest (as defined in section VIII of these Articles) of at least fifteen (15) per cent.

7.4. The Board shall nominate one class A manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class A manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.

7.5. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present or represented at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager and one (1) must be a class B manager, in attendance in person or by proxy at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:

a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of Resident Managers in attendance in person or by proxy shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent of the managers are present in person or represented at such meetings;

b. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence, provided always that any proxy granted by a Resident Manager must be to another Resident Manager;

c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not met, the Board meeting shall (unless a class A manager and a class B manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2(iv), in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place.

d. (subject as provided in clause 8.2(i)a above) the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2(i)c above shall be one class A manager and one class B manager in attendance in person or by proxy; and

e. if within one hour from the time appointed for the continuation of the meeting adjourned pursuant to clause 8.2(i)c above a quorum is not met the meeting shall (unless a class A manager and a class B manager agree otherwise) stand adjourned to the fifth Business Day next following at the same time and place and (subject as provided in clause 8.2(i)a above) the quorum shall be one class A manager in attendance in person or by proxy.

(ii) Each manager shall have one vote and the Board shall make all of its decisions by a majority vote of the managers present or represented at the Board meeting other than the following matters:

(a) Qualified Reserved Matters (as defined in section VIII of these Articles), which shall require the unanimous consent of all managers, such consent not to be unreasonably withheld or delayed and the reasoning for any refusal to be provided by the relevant manager(s) in full in writing to the other managers; and

(b) Unqualified Reserved Matters (as defined in section VIII of these Articles), which shall require the unanimous consent of all managers acting in their sole discretion. Matters referred under clause 8.(ii)(a), and (b) above shall be duly approved by the Shareholders at a general meeting of the Shareholder(s) to the extent required under Luxembourg law.

(iii) Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by the shareholders, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.

(iv) Unless otherwise agreed by the managers of the Company, not less than ten (10) Business Days' notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and the relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the managers shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum). Any notice or other correspondence (including any waiver by any manager of the said ten (10) Business Days' notice of each Board meeting or any committee of the Board) required for the purpose of this clause 8.2(iv) shall be by written notice and/or e-mail.

(v) The Company shall make available to the managers and, upon request, to the shareholders copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board, such minutes and papers to be provided within ten (10) Business Days after any such meetings.

(vi) Subject as provided in clause 8.2(vii), any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Meetings of the Board shall not be held with any of the managers participating by telephone or by any other means of electronic communication from the United Kingdom or Canada.

(viii) The Company shall not open any office or branch or other permanent establishment outside of Luxembourg.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board but not so as to allow the Company to be bound by a Qualified Reserved Matter or an Unqualified Reserved Matter.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions and/or any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time unless otherwise agreed in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

Acquisition means the direct or indirect acquisition by Whitewood Helios UK S.à r.l. of the Company, Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l, Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l and Whitewood (Ring) UK S.à r.l.

A Parent Shareholder means the holder of class A shares in the Parent.

B Parent Shareholder means the holder of class B shares in the Parent.

Development Management Agreement means any agreement relating to the provision of pre-development services that may be entered into between inter alia Whitewood Helios UK S.à r.l. or any subsidiary of Whitewood Helios UK S.à r.l. and the development manager as agreed in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time.

Parent means the direct parent of Whitewood Helios UK S.à r.l..

Parent Shareholder means the A Parent Shareholder or the B Parent Shareholder.

Percentage Interest means the percentage ownership interest held by a Parent Shareholder in the Parent as calculated in accordance with any agreement entered into by the Parent Shareholders from time to time.

Qualified Reserved Matters means the following matters:

1. Sales of residential units outside any agreed parameters as agreed in the business plan of the Company from time to time (excluding any sales resulting from the exit mechanism process). For clarity this includes any residential bulk sales which are not within pre-agreed parameters.

2. Leasing outside any agreed parameters as agreed in the business plan of the Company from time to time or for more than 100,000 sq. ft.

3. Lease surrenders or material variations.

4. Material changes to the business plan of the Company from time to time not requiring additional equity funding.

5. The surrender by or to the Company of trading losses or other amounts eligible for relief from corporation tax pursuant to the relevant applicable law.

Qualified Valuer means a certified member of the Royal Institute of Chartered Surveyors who has at least ten years' standing and established experience in appraising the value of assets of the same type held by the Company.

Unqualified Reserved Matters means the following matters:

1. The terms of the Acquisition.

2. Decisions of the Company under and in respect of any senior facility agreement that may be entered into between, among others, the Company and Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, London Branch from time to time including the approval of conditions precedent thereunder.

3. Sales of all or a portion of the site other than residential units (excluding any sales resulting from the exit mechanism process).

4. Incurring or refinancing any external debt except for any debt instruments as may be agreed between the indirect parents of the Company from time to time and any debt provided for pursuant to any senior facility agreement that may be entered into between, among others, the Company (or its indirect parents) and Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, London Branch from time to time (and save for emergencies in order to avoid insolvency or default, which decisions shall be made reasonably).

5. Material changes to or deviation from the business plan of the Company from time to time requiring additional equity funding.

6. Termination or material amendment of the Development Management Agreement.

7. Appointment of the Qualified Valuer and alterations to the frequency of valuations.

8. Distributions outside the distribution policy set out in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time subject to a resolution of the shareholder(s) of the Company to the extent required by Luxembourg law.

9. Material changes to the Company's accounting policies.

10. Appointment of auditors subject to a resolution of the shareholders to the extent required by Luxembourg law.

11. Corporate structure variations that have material adverse tax or regulatory consequences for the joint venture or directly to either co-investor acting reasonably.

12. Changes to the constitutional documents of the Company subject to a resolution of the shareholder(s) of the Company, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

13. Retention of working capital beyond policy requirements or normal business practice.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, with effect as of the date hereof, to remove (i) Mr. David Catala from his position as class C manager of the Company, (ii) Mr. Hugo Froment from his position as class B manager of the Company, and (iii) Mr. Jonathan Trout from his position as class A manager of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to grant Mr. David Catala, Mr. Hugo Froment and Mr. Jonathan Trout full and complete discharge (quitus) for the exercise of their mandates from the date of their appointments until the date of their removals as managers of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves, with effect as of the date hereof and for an indefinite period, to reclassify Mr. Douwe Terpstra and Mr. Takeshi Takahashi as class A managers of the Company.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company is composed, with effect as of the date hereof, as follows:

- Mr. Douwe Terpstra, class A Manager;
- Mr. Andrew O'Shea, class A Manager;
- Mr. Takeshi Takahashi, class A Manager;
- Mr. Tobias Stemmler, class B Manager; and
- Mr. Michael Fitzgerald, class B Manager.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize juillet.

Par devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de deux cent un mille vingt-deux livres sterling (GBP 201.022) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.217 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Memorial) sous le numéro 2050 le 18 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 novembre 2014, publié au Memorial sous le numéro 3894 le 24 décembre 2014.

A COMPARU:

Whitewood Helios UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de six millions quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-deux livres sterling (GBP 6.096.422) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.942 (l'Associé Unique),

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'associé unique de la Société est dûment représenté lors de la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Reformulation complète des statuts de la Société (sans modification de la clause relative à l'objet social);
2. Révocation des (i) Monsieur David Catala de son mandat de gérant de classe C de la Société, (ii) Monsieur Hugo Froment de son mandat de gérant de classe B de la Société et (iii) Monsieur Jonathan Trout de son mandat de gérant de classe A de la Société, et octroi de la décharge (quitus) à ces Messieurs pour l'exercice de leurs mandats de la date de leurs nominations à la date de leurs révocations;
3. Reclassement de Monsieur Douwe Terpstra et Monsieur Takeshi Takahashi en qualité de gérants de classe A de la Société; et
4. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reformuler complètement les Statuts (sans modification de la clause relative à l'objet social) de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et dans des propriétés immobilières et la gestion de ces participations ou propriétés immobilières. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise (immobilière). La Société également investir dans l'immobilier, quelles qu'en soit les modalités, y compris notamment l'acquisition par voie de vente ou de réalisation de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux cent un mille vingt-deux livres sterling (GBP 201.022), représenté par deux cent un mille vingt-deux (201.022) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, les parts sociales détenues par chaque associé ne peuvent être transférées que conformément (i) aux dispositions de l'article 189 de la Loi et (ii) aux restrictions de transfert (notamment, sans s'y limiter, aux droits de préemption, au droit de premier refus, aux approbations préalables) et à toutes autres restrictions inclus dans tout accord conclu par les sociétés directement ou indirectement apparentées à la Société de temps à autres, qui doivent être notifiés par écrit par le cessionnaire au cédant et à la Société avant ledit transfert.

Les stipulations du présent article 6.3 ne s'appliquent pas en cas: (a) d'octroi d'un nantissement ou autre sûreté constituée sur les parts sociales qui sont octroyés au titre de 100% des parts sociales de la Société (que ce soit conformément à (A) un contrat unique ou (B) plusieurs contrats conclus dans le cadre d'une opération unique) (une Sûreté) et (b) de toute cession des parts sociales qui intervient suite à la réalisation de, ou en lien avec une Sûreté constituée sur les parts sociales le cas échéant.

6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de cinq (5) membres au maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'au moins un (1) et au plus trois (3) gérant(s) de classe A, d'au moins un (1) et au plus deux (2) gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Le Conseil ne pourra à aucun moment être composé d'une majorité de gérants qui ne sont pas de résidence fiscale ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résident(s)).

7.2. Seul l'Associé Apparenté A aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec le(s) autre(s) Associé(s) Apparenté(s) en copie) signée par l'Associé Apparenté A ou un agent dûment autorisé, de proposer trois (3) personnes pour nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe A de temps à autre. De la même manière, seul l'Associé Apparenté A sera autorisé, par notification similaire, à demander la révocation de l'un desdits gérants de classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir en remplacement dudit gérant de classe A. Ce droit de proposition prendra fin si et lorsque l'Associé Apparenté A ne détiendra plus indirectement un Pourcentage de Participation (tel qu'il est défini à la section VIII des présents Statuts) d'un montant au moins égal à quinze (15) pour cent.

7.3. Seul l'Associé Apparenté B aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec le(s) autre(s) Associé(s) Apparenté(s) en copie) signée par l'Associé Apparenté B ou un agent dûment autorisé, de proposer deux (2) personnes pour nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B de temps à autre. De la même manière, seul l'Associé Apparenté B sera autorisé, par notification similaire, à demander la révocation de l'un desdits gérants de classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir en remplacement dudit gérant de classe B. Ce droit de proposition prendra fin si et lorsque l'Associé Apparenté B ne détiendra plus indirectement un Pourcentage de Participation (tel qu'il est défini à la section VIII des présents Statuts) d'un montant au moins égal à quinze (15) pour cent.

7.4. Le Conseil désignera un gérant de classe A comme président (le Président). Le Président présidera chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, tout autre gérant de classe A présent décidera lequel d'entre eux agira comme président pro tempore à ladite réunion. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.

7.5. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés prise conformément aux dispositions du présent article 7.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil, dont l'un (1) d'entre eux doit être un gérant de classe A, et l'un (1) d'entre eux doit être un gérant de classe B, présents en personne ou par procuration au début et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, sous réserve des conditions suivantes:

a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de Gérants Résidents présents en personne ou par procuration dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants soient présents en personne ou représentés à ces réunions;

b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i) a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence, sous réserve toujours que toute procuration donnée par un Gérant Résident le soit à un autre Gérant Résident;

c. si endéans l'heure qui suit l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas atteint, la réunion du Conseil (et à moins qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié au Grand-Duché de Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (iv) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit;

d. (sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus), le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. ci-dessus, sera atteint en présence d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B présents en personne ou par procuration; et

e. si endéans l'heure qui suit l'horaire fixé pour la reprise de la réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. ci-dessus, le quorum n'est pas atteint, la réunion du Conseil (à moins qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B n'en conviennent

autrement) sera ajournée au cinquième Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit et (sous réserve de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus) le quorum sera atteint par un gérant de classe A présent en personne ou par procuration.

(ii) Tout gérant dispose d'une voix et toutes les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil sauf pour les sujets suivants:

(a) Sujets Réservés Qualifiés (tels qu'ils sont définis à la section VIII des présents Statuts) qui requièrent le consentement unanime de tous les gérants, ledit consentement ne doit pas être refusé ou différé de manière déraisonnable et toutes les raisons de tout refus opposé par le(s) gérant(s) concerné(s) doivent être données aux autres gérants par écrit; et

(b) Sujets Réservés Non Qualifiés (tels qu'ils sont définis à la section VIII des présents Statuts) qui requièrent le consentement unanime de tous les gérants agissant à leur discrétion.

Les sujets dont il est fait référence à la clause 8.2 (ii)(a) et (b), ci-dessus doivent être valablement approuvés par le(s) Associé(s) lors d'une assemblée générale des Associés lorsque cela est prévu par la loi luxembourgeoise.

(iii) Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments déterminés par le Conseil cependant, à moins que les associés n'en conviennent autrement par écrit, une réunion se tiendra au moins une fois par trimestre.

(iv) Sauf décision contraire prise par les gérants de la Société, une convocation est donnée à chaque membre du Conseil, au moins dix (10) Jours Ouvrés avant chaque réunion du Conseil ou de tout comité du Conseil, accompagnée de l'ordre du jour de la réunion et de tous les documents du Conseil, à condition que tout gérant puisse exiger la tenue d'une réunion du Conseil dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les gérants agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit). Toute convocation ou autre correspondance (y compris toute renonciation par tout gérant de ladite convocation de dix (10) Jours Ouvrés pour chaque réunion du Conseil ou tout comité du Conseil) nécessite au fin de la clause 8.2(iv) qu'elle soit réalisée par écrit et/ou par e-mail.

(v) La Société mettra à la disposition des gérants et, sur demande des associés, une copie des procès-verbaux (et des documents de support y relatifs) et ces procès-verbaux et des documents de support y relatifs devront leur être remis dans les (10) Jours Ouvrés qui suivent ladite réunion.

(vi) Sous réserve de ce qui est prévu à la clause 8.2 (vii), tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Aucune réunion du Conseil ne doit être tenue avec un gérant participant par téléphone ou par tout autre moyen de communication électronique à partir du Royaume-Uni ou du Canada.

(viii) La Société ne peut ouvrir ni bureau, ni succursale ou autre établissement principale en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil, mais non pas lorsqu'il s'agit de permettre à la Société d'être engagée par un Sujet Réservé Qualifié ou un Sujet Réservé Non Qualifié.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à tout gérant, doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, selon le cas; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements pris par la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et/ou tout accord conclu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société de temps à autre.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sauf autrement convenu par contrat conclu par les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (s'il y en a), est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

VIII. Définitions

Acquisition signifie l'acquisition par Whitewood Helios UK S.à r.l., directement ou indirectement, de la Société, Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l. et Whitewood (Ring) UK S.à r.l.

Associé Apparenté A signifie le détenteur de parts sociales de classe A au sein la Société Mère.

Associé Apparenté B signifie le détenteur de parts sociales de classe B au sein la Société Mère.

Accord de Gestion de Développement signifie tout accord relatif à la fourniture de services de pré-développement qui peut être conclu entre, inter alia, Whitewood Helios UK S.à r.l. ou toute filiale de Whitewood Helios UK S.à r.l. et le responsable du développement, tel qu'il est convenu dans tout accord conclu par les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps.

Société Mère signifie la société mère de Whitewood Helios UK S.à r.l.

Associé Apparenté signifie l'Associé Apparenté A ou l'Associé Apparenté B.

Pourcentage de Participation signifie, le pourcentage de détention détenu par un Associé Apparenté au sein de Whitewood Helios UK S.à r.l. calculé conformément à tout contrat conclu entre les Associés Apparentés de Whitewood Helios UK S.à r.l. au fil du temps.

Sujets Réservés Qualifiés signifie les sujets suivants:

1. La vente d'unité résidentielle en dehors de tout paramètre convenu, tel qu'il est convenu dans le plan d'affaires de la Société au fil du temps, (à l'exclusion de toute vente résultant du processus de mécanisme de sortie). Dans un souci de clarté cela inclut la vente en bloc d'unités résidentielles qui ne sont pas contenues dans les paramètres approuvés.

2. La location en dehors de tout paramètre approuvé dans le plan d'affaires de la Société au fil du temps, ou de plus de 100.000 pieds carrés.

3. Les baux locatifs et leurs modifications importantes.

4. Les modifications importantes portées au plan d'affaires de la Société au fil du temps qui ne nécessitent pas de fonds propres supplémentaires.

5. Le renoncement par ou au profit de la Société, de pertes commerciales ou d'autres montants éligibles à abattement fiscal, dans le cadre de l'impôt sur les sociétés

Expert Qualifié signifie un membre qualifié de la Royal Institute of Chartered Surveyors qui dispose d'au moins dix années d'expérience solidement établie dans l'évaluation d'actifs du même type que celui de ceux détenus par la Société.

Sujet Réservé Non Qualifié signifie les sujets suivants:

1. Les conditions de l'Acquisition.
2. Les décisions de la Société conformément à et relative à tout contrat de ligne de crédit senior qui pourrait être conclu entre, inter alia, Whitewood Helios UK S.à r.l. et Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, succursale londonienne, au fil du temps, incluant l'approbation des conditions suspensives y relatives.
3. Les ventes de tout ou partie du site autre que les unités résidentielles (à l'exclusion de toute vente résultant du processus de mécanisme de sortie).
4. Contracter ou refinancer toute dette externe à l'exception de tout instrument de dette tel qu'il est convenu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps et toute dette contractée, conformément à tout contrat de ligne de crédit senior qui pourrait être conclu entre, inter alia, la Société (ou des sociétés indirectement apparentées) et Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, succursale londonienne, au fil du temps (sauf en cas d'urgence nécessaire pour éviter toute insolvabilité ou tout défaut, une telle décision devant être prise de manière raisonnable).
5. Les modifications ou changements importants portés au plan d'affaires de la Société au fil du temps, et nécessitant des fonds propres supplémentaires.
6. Résiliation ou modification importante de l'Accord de Gestion de Développement.
7. Désignation de l'Expert Qualifié et modifications de la fréquence des évaluations.
8. Distributions effectuées en dehors de la politique de distribution précisée dans tout contrat conclu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps, sous réserve d'une décision du (des) associé(s) de la Société dans les mesures prescrites par la loi luxembourgeoise.
9. Les changements importants portés à la politique comptable de la Société.
10. La nomination d'auditeurs, sous réserve d'une décision des associés dans les mesures prescrites par la loi luxembourgeoise.
11. Des modifications portées à la structure de société, ayant pour effet de produire des conséquences fiscales défavorables, des conséquences réglementaires vis-à-vis du joint venture, ou directement à l'un ou l'autre des co-investisseur(s) agissant de manière raisonnable.
12. Des modifications portées aux documents constitutionnels de la Société sous réserve des résolutions du (des) associé(s) de la Société, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.
13. Maintien d'un fonds de roulement au-delà des exigences politiques ou des pratiques commerciale courantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à compter de la date des présentes, de révoquer (i) Monsieur David Catala de ses fonctions de gérant de classe C de la Société, (ii) Monsieur Hugo Froment de ses fonctions de gérant de classe B de la Société, et (iii) Monsieur Jonathan Trout de ses fonctions de gérant de classe A de la Société.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'accorder la décharge (quitus) à Messieurs David Catala, Hugo Froment et Jonathan Trout pour l'exercice de leurs mandats de leurs dates de nomination à leur date de révocation.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée, de reclasser Monsieur Douwe Terpstra et Monsieur Takeshi Takahashi en qualité de gérants de classe A de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, avec effet à la date des présentes, de la manière suivante:

- M. Douwe Terpstra, Gérant de classe A;
- M. Andrew O'Shea, Gérant de classe A;
- M. Takeshi Takahashi, Gérant de classe A;
- M. Tobias Stemmler, Gérant de classe B; et
- M. Michael Fitzgerald, Gérant de classe B.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte original.
Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015132465/764.

(150142648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Global Gateways Lux Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 194.559.

In the year two thousand fifteen (2015), on the twentieth (20th) day of July,
Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the General Meeting) of Global Gateways Lux Co S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 194559 (the Company).

The Company was incorporated on 26 January 2015 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary public in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 820 on 25 March 2015. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on 3 June 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, which has not been published yet in the Official Gazette.

The General Meeting was opened at 4.30 p.m. CET, with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétane, being in the chair (the Chairman), who appointed Miss Marisa GOMES, private employee, with professional address at Pétange, as secretary (the Secretary).

The General Meeting elected Miss Marisa GOMES, private employee, with professional address at Pétange, as scrutineer (the Scrutineer, composing together with the Chairman and the Secretary, the bureau of the General Meeting (the Bureau)).

The Bureau having been duly and validly constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. all the shareholders of the Company (the Shareholders) present or duly and validly represented and the number of shares of the Company held by them are recorded on an attendance list (the Attendance List). The Attendance List, which has been duly and validly signed by the Shareholders present, the proxyholder(s) of the Shareholders duly and validly represented, and the members of the Bureau, shall remain attached to the present notarial deed in order to be filed with it at the same time with the registration authorities. The proxies of the Shareholders duly and validly represented, which have been initialled *ne varietur* by the proxyholder(s) of the latter(s), shall also remain attached to the present notarial deed for registration purposes;

II. according to the Attendance List, the entire share capital of the Company, represented by three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) class A shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, and five thousand (5,000) class P shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each (, are present or duly and validly represented at the General Meeting;

III. the General Meeting notes that the holder(s) of the Class P Shares will be entitled to vote for the purpose of the General Meeting in accordance with provisions of article 46 (1) of the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, which entitles any holder of non-voting shares to vote during any general meeting of shareholders called upon to resolve on the issuance of new shares carrying preferential rights;

IV. all the Shareholders present or duly and validly represented declare that they have had due notice and due knowledge of the Agenda (as this term is defined below) prior to the General Meeting so that no convening notices were therefore required nor necessary and any requirement in relation therewith has been therefore expressly waived;

V. as a consequence of the above, the General Meeting is hence duly, validly and legally constituted and may therefore validly deliberate on all of the items composing the following agenda (the Agenda):

(1) Waiver of convening requirements;

(2) Creation of a new class of shares of the Company, namely the P1 preferred shares, all with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each;

(3) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of five euro (EUR5) in order to bring in from its current amount of thirty-one thousand fifty-three euro (EUR31,053), represented by three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) ordinary shares with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, and five thousand (5,000) class P preferred shares with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, up to a new amount of thirty-one thousand fifty-eight euro (EUR31,058) through the creation and issuance of five hundred (500) new class P1 preferred shares of the Company with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, representing an aggregate subscription price of twenty-five thousand euro (EUR25,000), out of which an amount of five euro (EUR5) will be allocated to the share capital account of the Company (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company, and an amount of twenty-four thousand nine hundred and ninety-five euro (EUR24,995) will be allocated to the share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) of the Company;

(4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and relating grant of power;

(5) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions adopted under items (2) and (3) above; and

(6) Miscellaneous.

VI. after due consideration of the Agenda, the General Meeting has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

All the share capital of the Company being present or duly and validly represented at the General Meeting, the General Meeting expressly waives any requirements which may be contained in the Articles or otherwise, with respect to the convening formalities, the Shareholders present or duly and validly represented at the General Meeting considering themselves as duly and validly convened and declaring having had due and perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance of such General Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to create a new class of shares of the Company, being the class P1 preferred shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each (the Class P1 Shares).

The Class P1 Shares of the Company will carry the rights set out in the Articles.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of five euro (EUR5) in order to bring in from its current amount of thirty-one thousand fifty-three euro (EUR31,053), represented by three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) class A ordinary shares of the Company, all with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each (the Class A Shares), and five thousand (5,000) class P shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each (the Class P Shares), up to a new amount of thirty-one thousand fifty-eight euros (EUR31,058), through the creation and issuance of five hundred (500) Class P1 Shares (the New Shares).

Intervention

The Shareholders, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly waive their preemptive rights to the extent required for the purpose of the issuance of the New Shares in accordance with article 32-3 of the Luxembourg act governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and the Articles.

Subscription - Payment

Mr Alan Gossan, born on 26 January 1940, in Liverpool, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, with personal address at Avenida Valle del Golf, Urbanisation-Aloha Mira Sierre Block 6, apartment 1A, 29660 Nueva Andalucía, Marbella, Spain, duly and validly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, hereby declares to subscribe for and expressly subscribes for the New Shares, representing an aggregate subscription price of twenty-five thousand euro (EUR25,000), out of which an amount of five euro (EUR5) will be allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company, and an amount of twenty-four thousand nine hundred ninety-five (EUR24,995) will be allocated to the class P1 preferred shares share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) of the Company.

The aggregate amount of twenty-five thousand euro (EUR25,000), which will be used for the purpose of the increase of the share capital of the Company is at the free disposal of the Company, as it has been certified to the undersigned notary according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Shareholders expressly acknowledge that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of thirty-one thousand fifty-eight euro (EUR31,058), is represented as follows:

(i) three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) Class A Shares;

- (ii) five thousand (5,000) Class P Shares; and
- (iii) five hundred (500) Class P1 Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any director of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Shareholders further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to see to any formalities in connection with the issuance of the NewShares by the Company, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Fifth resolution

The Shareholders resolves to amend article 5 of the Articles which will now read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand fifty-eight euro (EUR31,058), represented by three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) class A ordinary shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each (the Class A Shares), five thousand (5,000) class P preferred shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each (the Class P Shares), five hundred (500) class P1 preferred shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, all of which have been fully paid-up, and with such rights and obligations as may be set forth in these articles of association (the Articles).

5.2 The Company may also issue further classes or categories of ordinary shares of the Company, labelled from class "B" shares onwards, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, and with such rights and obligations as may be set forth in these Articles (together with the Class A Shares, independently of the class or category to which they belong, the Ordinary Shares).

5.3 The Company may further issue preferred shares of the Company of existing or additional categories, labelled from class "P2" preferred shares onwards (together with the Class P Shares and the Class P1 Shares, independently of the class or category of preferred shares to which they belong, the Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares, the Shares). The rights and obligations attached to each class or category of such Preferred Shares will be set forth by the resolutions of the general meeting of shareholders (each, a Shareholder and collectively the Shareholders) of the Company (the General Meeting) resolving on the issuance of such Preferred Shares and mirrored in these Articles.

5.4 Share premium and capital surplus attached to a class of Shares

Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription for new Shares will be booked in a share premium account relating to the relevant class of Shares issued by the Company at that time, named from share premium "A" onwards (generally, for the purpose of these Articles, the Share Premium). The relevant Share Premium will be available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the class of Shares it relates to and (ii) to be incorporated in the share capital of the Company to issue new shares only of the class of Shares it relates to.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account relating, at the option of the Board or the General Meeting, as the case may be, to a specific category of Shares, and will be named from capital surplus "A" onwards (generally, for the purpose of these Articles, the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the Board or the General Meeting, as the case may be. The Capital Surplus is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the category(ies) of Shares it is related to, as the case may be, (ii) to all the Shares in the absence of specific allocation, or (iii) to be incorporated in the share capital to issue Shares of the categories it is related to, as the case may be, or in the absence of any such allocation and only according to a proper decision in this respect adopted by the General Meeting, any Shares of the Company.

5.5 Rights attached to the Preferred Shares

(a) The Preferred Shares are non-voting shares in accordance with provisions of articles 44 to 47 of the Law, as defined below, and are therefore, subject to provisions of Article 5.5 (b), not entitled to vote at General Meetings and will not be counted for the purposes of establishing a quorum or a majority at a General Meeting.

(b) In accordance with article 46 of the Law, each Preferred Share will however be entitled to one vote in every General Meeting called upon to deal with the following matters:

- (i) the issue of new Shares carrying preferential rights;

- (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attached to Preferred Shares;
- (iii) the conversion of the Preferred Shares into ordinary shares of the Company;
- (iv) any reduction in the share capital of the Company;
- (v) any change of the corporate purposes of the Company;
- (vi) the issuance of convertible bonds by the Company;
- (vii) the dissolution of the Company before its term, as applicable; and
- (viii) any change in the corporate form of the Company.

(c) In addition, holders of Preferred Shares will have the same voting rights as the other Shareholders at all General Meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential dividend set out in Article 20.3 has not been paid in its entirety for any reason whatsoever during two (2) successive financial years of the Company and until such time as such preferential dividends have been received in full by the holders of Preferred Shares.

(d) Pursuant to article 68 of the Law, where there is more than one (1) class of Shares in the Company, and the resolution of the General Meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the attendance and majority conditions set forth in article 67-1 of the Law with respect to the holders of such category of Shares voting as a separate class. The Preferred Shares will henceforth be entitled to vote and to vote as a separate class in every General Meeting for any matter that would change the rights of the Preferred Shares.

(e) Each category of Preferred Shares will be redeemable at the sole election of the Company within a maximum of five (5) business days following the tenth (10th) year anniversary date (inclusive) of the date of subscription for such category of the Preferred Shares, pursuant to the following provisions:

- (i) the redemption will be decided by the director or, in case of plurality of directors, the Board;
- (ii) the Preferred Shares of the relevant category will be redeemed at a price calculated in accordance with these Articles or, as the case may be, in accordance with any terms and conditions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any;
- (iii) the redemption of the Preferred Shares of the relevant category can only be made by using sums available for distribution purposes; and
- (iv) the redemption price may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets will be set by the director or, in case of plurality of directors, the Board according to valuation methods determined or at its or their discretion or, as the case may be, in accordance with the provisions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any.

(f) All, and not less than all, of each category of Preferred Shares will be redeemable at the sole election of their respective holder within a maximum of five (5) business days following the first ten (10) year anniversary dates (inclusive) of the date of subscription for such category of Preferred Shares, pursuant to the following provisions:

- (i) the redemption will be requested by the respective holder of the relevant category of Preferred Shares by serving a written notice to the sole director or, in case of plurality of directors, the Board, setting forth the bank account details on which the redemption price will be paid;
- (ii) the Preferred Shares of the relevant category will be redeemed at a price calculated in accordance with these Articles or, as the case may be, in accordance with any terms and conditions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any;
- (iii) the redemption of the Preferred Shares of the relevant category can only be made by using sums available for distribution purposes; and
- (iv) the redemption price may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets will be set by the director or, in case of plurality of directors, the Board according to valuation methods determined or at its or their discretion or, as the case may be, in accordance with the provisions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any.

5.6 Distribution rights attached to the Ordinary Shares

The Class A Shares will be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Articles 20 and 21.

5.7 Ownership, form and repurchase of the Shares

The Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The Shares may be issued in the registered or bearer form, at the Shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.”

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder(s) of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder(s) of the Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder(s) of the Shareholders which is known by the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the proxyholdery of the Shareholders signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze (2015), le vingtième (20^{ème}) jour de juillet,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée générale) de Global Gateways Lux Co S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 194559 (la Société).

La Société a été constitué le 26 janvier 2015 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 820 du 25 mars 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 juin 2015 qui n'a pas encore été publié dans le Mémorial C.

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 16h30 CET avec Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, dont le domicile professionnel est sis à Pétange, en qualité de président de séance (le Président), qui a nommé Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, dont le domicile professionnel est sis à Pétange, en qualité de secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée Générale a élu Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, dont le domicile professionnel est sis à Pétange, en qualité de scrutateur (le Scrutateur, composant ensemble avec le Président et le Secrétaire, le bureau de l'Assemblée Générale (le Bureau).

Le Bureau ayant été dûment et valablement constitué, le Président a déclaré et requis du notaire instrumentant d'acter de ce que:

I. l'ensemble des actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou dûment et valablement représentés et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence (la Liste de Présence). La Liste de Présence, qui a été dûment et valablement signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires dûment et valablement représentés et les membres du Bureau, demeurera annexée au présent acte notarié à l'effet d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des Actionnaires dûment et valablement représentés, qui ont été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) de ce/ces dernier(s) demeureront également attachées au présent acte notarié pour les besoins de l'enregistrement;

II. conformément à la Liste de Présence, la totalité du capital social de la Société, représenté par trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et cinq mille (5.000) actions de catégorie P de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, est présente ou dûment et valablement représentée lors de l'Assemblée Générale;

III. l'Assemblée générale constate que le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie P disposeront du droit de voter lors de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article 46 (1) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui confère à tout détenteur d'actions sans droit de vote le droit de voter lors toute assemblée générale des actionnaires convoquée afin de se prononcer sur l'émission de nouvelles actions accordant des droits préférentiels;

IV. tous les Actionnaires présent ou dûment et valablement représentés déclarent qu'ils ont été dûment informés et qu'ils ont pris connaissance de l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-après) préalablement à l'Assemblée Générale de sorte qu'aucune convocation n'était requise ou nécessaire et il a été expressément renoncé à toute exigence y relative;

V. en conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale est donc dûment, valablement et légalement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ensemble des éléments composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Création d'une nouvelle catégorie d'actions de la société, à savoir les actions de préférence de catégorie P1, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune;

(3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq euros (EUR5) à l'effet de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille cinquante-trois euros (EUR31.053), représenté par trois millions cent mille trois cents

(3.100.300) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, et cinq mille (5.000) actions de préférence de catégorie P de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un nouveau montant de trente-et- un mille cinquante-huit euros (EUR31.058), par la création et l'émission de cinq cent (500) nouvelles actions de préférence de catégorie P1 de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, représentant un prix de souscription total de vingt-cinq mille euros (EUR25.000), duquel un montant de cinq euros (EUR5) sera alloué au compte capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), et un montant de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR24.995) sera affecté au compte prime d'émission de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission);

(4) Modification du registre d'actions de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus et octroi des pouvoirs y relatifs;

(5) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société à l'effet de refléter les résolutions adoptées suite aux points (2) et (3) ci-dessus; et

(6) Divers.

VI. Après avoir dûment considéré les éléments fixés dans l'Ordre du Jour, l'Assemblée Générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant présente ou dûment et valablement représentée lors de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale renonce expressément à toute exigence qui pourrait être contenue dans les Statuts ou de tout autre manière que ce soit relativement aux formalités de convocation, les Actionnaires présents ou dûment et valablement représentés lors de l'Assemblée Générale se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué préalablement à l'Assemblée Générale.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de créer une nouvelle catégorie d'actions de la Société, à savoir des actions de préférence de catégorie P1 de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune (les Actions de Catégorie P1).

Les Actions de Catégorie P1 conféreront les droits prévus par les Statuts.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de cinq euros (EUR5) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille cinquante-trois euros (EUR31.053), représenté par trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions ordinaires de catégorie A de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune (les Actions de Catégorie A), et cinq mille (5.000) actions de catégorie P de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune (les Actions de Catégorie P) à un nouveau montant de trente-et-un mille cinquante-huit euros (EUR31.058), par la création et l'émission de cinq-cents (500) nouvelles Actions de Catégorie P1 (ensemble les Nouvelles Actions).

Intervention

Les Actionnaires, dûment et valablement représentés à l'effet des présentes tel qu'indiqué ci-dessus, renoncent expressément, par les présentes, à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure requise aux fins de l'émission des Nouvelles Actions conformément à l'article 32-3 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux Statuts.

Souscription - Paiement

Monsieur Alan Gossan, né le 26 janvier 1940, à Liverpool, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, demeurant à Avenida Valle del Golf, Urbanisation-Aloha Mira Sierre Block 6, appartement 1A, 29660 Nueva Andalucia, Marbella, Espagne, dûment et valablement représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, déclare, par les présentes, souscrire et souscrit expressément aux Nouvelles Actions, représentant un prix de souscription total de vingt-cinq mille euros (EUR25.000), duquel un montant de cinq euros (EUR5) sera alloué au capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), et un montant de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR24.995) sera alloué au compte prime d'émission attaché aux actions de préférence de catégorie P1 de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

Le montant total de vingt-cinq mille euros (EUR25.000), qui sera utilisé à l'effet d'augmenter le capital social de la Société est à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié auprès du notaire instrumentant conformément aux termes d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société à cet effet et le notaire instrumentant reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société envisagée ci-dessus, les Actionnaires reconnaissent expressément que le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de trente-et-un mille cinquante-huit euros (EUR31.058), est représenté comme suit:

- (i) trois millions cent mille trois cents (3.100.300) Actions de Catégorie A;
- (ii) cinq mille (5.000) Actions de Catégorie P; et
- (iii) cinq-cents (500) Actions de Catégorie P1.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et, par les présentes, autorise tout administrateur de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun d'entre eux agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution sous leur seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actions de la Société, en ce compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre, des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

Les Actionnaires décident également de donner pouvoir et autorité à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, à l'effet d'accomplir toute formalité relative à l'émission des Nouvelles Actions par la Société, tel qu'indiqué ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et toute publication au Mémorial C et, plus généralement, d'accomplir toute formalité qui pourrait être requise, nécessaire ou tout simplement utile relativement à et pour les besoins de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille cinquante-huit euros (EUR31.058), représenté par trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune (les Actions de Catégorie A), cinq mille (5.000) actions de préférence de catégorie P de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune (les Actions de Catégorie P), cinq cents (500) actions de préférence de catégorie P1 de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune toutes ayant été entièrement libérées, et conférant les droits et obligations décrits dans les présents statuts (les Statuts).

5.2 La Société peut également émettre d'autres classes ou catégories d'actions ordinaires de la Société, dénommées à partir d'actions de catégorie «B», ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, et portant les droits et obligations décrits dans les Statuts (ensemble avec les Actions de Catégorie A, sans tenir compte des classes ou catégories auxquelles elles appartiennent, les Actions Ordinaires).

5.3 La Société peut également émettre des actions de préférence de la Société au sein des catégories existantes ou au sein de nouvelles catégories, dénommés à partir d'actions de préférence de catégorie «P2» (ensemble, avec les Actions de Catégorie P et les actions de catégorie P1, sans tenir compte des classes ou catégories auxquelles elles appartiennent, les Actions de Préférence, et ensemble avec les Actions Ordinaires, les Actions). Les droits et obligations attachés à chaque classe ou catégorie desdites Actions de Préférence seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires (chacun, un Actionnaire et ensemble les Actionnaires) de la Société (l'Assemblée Générale) se prononçant sur l'émission desdites Actions de Préférence et tels que reflétés dans les présents Statuts.

5.4 Primes d'émission et capital surplus attachés à une catégorie d'Actions

Tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que prime d'émission lors de la souscription de nouvelles Actions sera comptabilisé dans le compte de prime d'émission relatif à la catégorie d'Actions émise par la Société attaché à cet apport dénommé à partir de prime d'émission «A» (plus généralement, pour les besoins des présents Statuts, la Prime d'Émission). La Prime d'Émission concernée sera uniquement disponible (i) à des fins de distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachats d'actions ou de toute autre manière, au bénéfice des classes ou catégories d'actions à laquelle elle est attachée, et (ii) afin d'être incorporée au capital social de la Société à l'effet d'émettre uniquement de nouvelles Actions de la classe ou catégorie d'Actions à laquelle elle se rapporte.

Tout apport en numéraire ou en nature fait en tant qu'apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions sera comptabilisé dans le compte de capital surplus relatif à une classe ou catégorie d'Actions, et sera dénommé à partir de capital surplus «A» (plus généralement pour les besoins des présents Statuts, le Capital Surplus) en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration le cas échéant. Le Capital Surplus sera uniquement disponible (i) à des fins de distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou de toute autre manière, au bénéfice des classes ou catégories d'Actions auquel il se rapporte, le cas échéant, (ii) à toutes les Actions en l'absence d'allocation spécifique ou (iii) afin d'être incorporé au capital social afin d'émettre uniquement des Actions de la classe ou catégorie y relative, le cas échéant, ou en l'absence de toute allocation et uniquement aux termes d'une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée Générale, toutes les Actions de la Société.

5.5 Droits attachés aux Actions de Préférence

(a) Les Actions de Préférence sont des actions sans droit de vote conformément aux dispositions des articles 44 à 47 de la Loi, telle que définie ci-dessous, et sous réserve des dispositions de l'Article 5.5 (b), ne confèrent pas de droit de vote lors des Assemblées Générales et ne sont pas prises en compte pour les besoins du calcul des conditions de quorum et de majorité lors d'une Assemblée Générale.

(b) Conformément à l'article 46 de la Loi, chaque Action de Préférence peut néanmoins conférer un droit de vote lors de toute Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'une de questions suivantes:

- (i) l'émission de nouvelles Actions conférant des droits préférentiels;
- (ii) la détermination du dividende préférentiel cumulatif prioritaire attaché aux Actions de Préférence;
- (iii) la conversion des Actions de Préférences en Actions Ordinaires;
- (iv) la réduction du capital social de la Société;
- (v) une modification de l'objet social de la Société;
- (vi) l'émission d'obligations convertibles par la Société;
- (vii) la dissolution de la Société avant son terme, le cas échéant; et
- (viii) tout changement dans la forme sociale de la Société.

(c) De plus, les détenteurs d'Actions de Préférence disposent des mêmes droits de vote que les autres Actionnaires lors de toute Assemblée Générale si, en dépit de l'existence de profits disponibles à cet effet, le dividende préférentiel défini à l'Article 20.3 n'est pas entièrement payé pour quelque raison que ce soit au cours de deux (2) exercices sociaux consécutifs, et ce jusqu'à ce que ce dividende préférentiel soit entièrement perçu par les détenteurs d'Actions de Préférence.

(d) Conformément à l'article 68 de la Loi, lorsqu'il existe plus d'une (1) catégorie d'Actions au sein de la Société et qu'une résolution de l'Assemblée Générale tend à modifier les droits respectifs qui y sont attachés, la résolution doit, afin d'être valablement adoptée, remplir les conditions de quorum et de majorité définies à l'article 67-1 de la Loi s'agissant des détenteurs de telles catégories d'Actions, chaque catégorie votant séparément. Les Actions de Préférence confèrent dès lors un droit de vote permettant de voter dans une catégorie séparée dans chaque Assemblée Générale pour toute question qui aurait pour conséquence de modifier les droits attachés aux Actions de Préférence.

(e) Chaque catégorie des Actions de Préférence seront rachetables à la seule option de la Société dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables suivant la date du dixième (10^{ème}) anniversaire (inclus) de la date de la souscription de chaque catégorie d'Actions de Préférence, selon les modalités suivantes:

(i) le rachat sera décidé par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration;

(ii) les Actions de Préférence de la catégorie en question seront rachetées à un prix déterminé conformément aux présents Statuts ou, le cas échéant, conformément aux termes et conditions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires lors de la période considérée;

(iii) le rachat des Actions de Préférence de la catégorie en question ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes disponibles pour les besoins d'une distribution; et

(iv) le prix de rachat pourra être payé en nature avec des biens de toute nature, et l'évaluation de ces biens sera établie par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration conformément aux méthodes d'évaluation déterminées ou à sa/leur seule discrétion ou, le cas échéant, conformément aux dispositions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires, lors de la période considérée.

(f) L'ensemble de chaque catégorie d'Actions de Préférence en question seront rachetables à la seule option de leur détenteur respectifs dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables suivant la date anniversaire, et ce pendant les dix (10) premières années (incluses), de la date de la souscription de chaque catégorie d'Actions de Préférence conformément aux dispositions suivantes:

(i) le rachat sera requis par le détenteur de la catégorie d'Actions de Préférence en question en adressant une notification écrite à l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration précisant les coordonnées bancaires du compte sur lequel le prix de rachat sera versé;

(ii) les Actions de Préférence de la catégorie en question seront rachetées à un prix calculé conformément aux présents Statuts ou, le cas échéant, conformément aux termes et conditions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires lors de la période considérée;

(iii) le rachat de la catégorie d'Actions de Préférence en question ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes disponibles à des fins de distribution; et

(iv) le prix de rachat pourra être payé en nature avec des biens de toute nature, et l'évaluation de ces biens sera établie par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration conformément à des méthodes d'évaluation déterminées ou à leur seule discrétion ou, le cas échéant, conformément aux dispositions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires, lors de la période considérée.

5.6 Droits de distributions attachées aux Actions Ordinaires

Les Actions de Catégorie A donnent droit aux distributions, par voie de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou de toute autre manière, définies aux Articles 20 et 21.

5.7 Propriété, forme et rachat des Actions

Les Actions peuvent être créées, aux choix de l'Actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs Actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'Actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi.»

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du(des) mandataire(s) des Actionnaires, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du(des) même(s) mandataire(s) des Actionnaires, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXEPDITION CONFORME

Référence de publication: 2015131769/461.

(150143086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, Fondation.

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg G 11.

*Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé 31 décembre 214
Table des matières*

	Pages
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	1-2
COMPTES ANNUELS	
- Bilan au 31 décembre 2014	3-4
- Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014	5
- Notes aux comptes au 31 décembre 2014	6-19

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels joints de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en

compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER au 31 décembre 2014, ainsi que l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2015.

Pour Deloitte Audit

Cabinet de révision agréé

Georges Kioes

Réviseur d'entreprises agréé / Partner

Bilan
31 décembre 2014
(exprimé en euros)

	Notes	2014	2013
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	3		
Terrains et constructions		1.294.365	1.401.788
Autres installations, outillage et mobilier		245.555	197.985
Total immobilisations corporelles		<u>1.539.920</u>	<u>1.599.773</u>
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	3	0	81.836
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4	156.121	91.294
Valeurs mobilières	5	5.184.312	2.931.969
Avoirs en banque et en caisse	6	2.964.202	4.408.784
Total actif circulant		<u>8.304.635</u>	<u>7.432.047</u>
Comptes de régularisation		42.484	54.095
TOTAL ACTIF		<u>9.887.039</u>	<u>9.167.750</u>
PASSIF	Notes	2014	2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	7	12.395	12.395
Résultats reportés	7	8.306.006	7.553.774
Excédent des produits sur les charges	7	794.925	752.232
Total capitaux propres		<u>9.113.326</u>	<u>8.318.401</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Autres provisions		18.595	17.798
Total provisions pour risques et charges		<u>18.595</u>	<u>17.798</u>
FONDS DEDIES			
Fonds dédiés	8	93.911	164.220
Fonds dédiés utilisés	9	491.023	496.987
DETTES			
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure à un an		149.446	143.416
Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale Dettes au titre de la sécurité sociale		20.678	18.852
Autres dettes		60	8.076
Total dettes		<u>170.184</u>	<u>170.344</u>
TOTAL PASSIF		<u>9.887.039</u>	<u>9.167.750</u>

*Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
(exprimé en euros)*

PRODUITS	Notes	2014	2013
Dons, legs et subsides	2	2.616.868	2.226.552
Autres produits d'exploitation	10	345.650	253.453
Intérêts et revenus provenant du patrimoine	5	82.645	133.584
Produits exceptionnels	16	8.501	7.896
TOTAL DES PRODUITS		3.053.664	2.621.485
CHARGES			
Soins pour les enfants	11	616.500	601.861
Aides et subventions	12	256.870	169.383
Frais généraux	13	472.457	262.056
Frais de personnel	14		
Salaires et traitements		610.307	535.822
Charges sociales		93.722	87.818
		704.029	623.640
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	3	196.576	191.274
Intérêts et charges assimilés	5,15	12.307	20.988
Charges exceptionnelles	16	0	50
EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		794.925	752.232
TOTAL DES CHARGES		3.053.664	2.621.485

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

*Notes aux comptes
31 décembre 2014*

1. Généralités. La FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER (la "Fondation") a été constituée à Luxembourg le 17 décembre 1991 sous la forme d'un établissement d'utilité publique.

La Fondation a pour objet d'aider, sous toutes ses formes, les enfants atteints d'un cancer ou d'autres pathologies graves et leurs familles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Fondation peut également entreprendre ou participer à des campagnes de prévention et d'information et soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

2. Principes et méthodes comptables.

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. A la date de clôture du bilan:

- les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan restent convertis au cours de change historique;

- les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire. Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties jusqu'à la date de leur mise en service. Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit:

	Taux d'amortissement	Mode
Constructions	3,33%	Linéaire
Travaux de transformation des constructions	10%	Linéaire
Aménagements divers des constructions	10% - 20% - 33,33%	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	10% - 20% - 25% - 33,33%	Linéaire
Matériel de transport	20%	Linéaire
Mobilier	10% - 20%	Linéaire

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les moins-values non réalisées sont portées en charges au compte de profits et pertes sous la rubrique "Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant".

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues par le conseil d'administration et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés en relation avec des dons dédiés à une cause particulière à la demande du donateur et pour laquelle la réalisation n'a pas encore été réalisée à la clôture.

Fonds dédiés utilisés

Les dons dédiés qui ont servi à l'acquisition d'un bien immobilisé sont repris en compte résultat au même rythme que l'amortissement dudit bien immobilisé.

Dons, legs et subsides

Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées en produits en date de leur réception. Suite à un changement législatif du 19 décembre 2009, les legs et dons faits en faveur de la Fondation supérieurs à EUR 30.000, nécessitant un arrêté ministériel, ne sont comptabilisés en produits qu'à la date de réception des fonds et d'obtention de l'arrêté ministériel.

Autres intérêts et produits assimilés - Autres intérêts et charges assimilés

Les produits et charges d'intérêts courus non échus sont comptabilisés prorata temporis.

3. Immobilisations corporelles.

Durant l'exercice, les immobilisations corporelles ont évolué comme suit (en EUR):

	Terrains et constructions	Autres installations, outillage et mobilier
	EUR	EUR
Valeur d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2014	3.393.501	492.614
Entrées	40.149	95.697
Sorties	0	(28.213)
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2014	3.433.650	560.098
Corrections de valeur des exercices antérieurs	(1.991.713)	(294.629)
Corrections de valeur de l'exercice	(147.913)	(48.663)
Sorties de valeur de l'exercice	0	28.213
Corrections de valeur exceptionnelles de l'exercice	341	536
Corrections de valeur au 31 décembre 2014	(2.139.285)	(314.543)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	1.294.365	245.555
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	1.401.788	197.985

Le 15 avril 2014, l'Appartement de Convalescence à Westende a été mis en service suite aux différents travaux de rénovation entamés en 2013. Le montant total de la rénovation s'élève à EUR 133.964,82. L'amortissement a débuté à cette date.

4. Autres créances.

Les autres créances se composent comme suit (en EUR):

	2014	2013
- Remboursement de dépenses médicales	87.452	55.540
- Intérêts courus non échus	13.107	28.716

- Cautions	200	0
- Autres créances	39.098	7.038
- Produits à recevoir - Divers	16.264	7.038
	<u>156.121</u>	<u>91.294</u>

5. Valeurs mobilières. Les valeurs mobilières au 31 décembre 2014 sont constituées des SICAV ainsi que d'obligations suivantes:

	Emetteur	Montant en EUR
SICAV / FCP:	Global ISIS High	625.239
	Global Flexible B cap	777.711
	Global Flexible TPF	663.313
	Aqua Rend Monetary	179.429
	BCEE E3242	99.000
	BL Equities Div.B	652.635
	Capital Gestion Impact	200.000
	Fund Selection 0-50 B cap	561.225
	YES073 EUR Floored&Cap	250.000
Obligations:	France BTAN	374.256
	Deutsche Bahn Finance	150.553
	CORP EUR B Cap	320.535
	Belgique OL056	141.128
	Gouvernement Néerlandais	189.288
TOTAL		<u>5.184.312</u>

Au cours de l'exercice 2014, les produits financiers relatifs aux titres de placement s'élèvent à:

	2014	2013
Produits financiers sur titres de placement	50.144	76.220
Correction de valeur	540	(3.910)
	Profit: 31.960	Profit: 42.898
	Perte: (6.157)	Perte: (12.577)
Résultat sur vente de titres sur l'exercice	Résultat: 25.803	Résultat: 30.321
Total	<u>76.487</u>	<u>102.630</u>

Les produits financiers de l'exercice 2014 s'élèvent à EUR 50.144 contre EUR 76.220 en 2013 soit une diminution de EUR 26.076, ceci suite à la modification de la politique d'investissement débutée en 2013.

En effet, en 2014, les investissements en SICAV/FCP s'élèvent à EUR 4.008.552 contre EUR 1.188.172 en 2013 alors que les investissements en obligations s'élèvent à EUR 1.175.760 en 2013 contre EUR 1.743.797 en 2013.

6. Avoirs en banque et en caisse. Au 31 décembre 2014, le poste des avoirs en banque est constitué de divers comptes courants de EUR 2.963.844 ainsi que d'encaisse d'EUR 358.

7. Capitaux propres.

	Capital souscrit	Résultats reportés	Excédent des produits sur les charges
	EUR	EUR	EUR
Situation au 1 ^{er} janvier 2014	12.395	7.553.774	752.232
Affectation du Résultat de l'exercice 2013			
- Résultats reportés		752.232	(752.232)
Excédent des produits sur les charges			794.925
Situation au 31 décembre 2014	<u>12.395</u>	<u>8.306.006</u>	<u>794.925</u>

Le premier apport fait à la Fondation consistait en un versement en espèces de EUR 12.395. Le résultat de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013 est alloué aux résultats reportés.

8. Fonds dédiés. Au 31 décembre 2014, EUR 93.911 sont des dons dédiés répartis comme suit:

- EUR 47.500, dont:

* EUR 20.000 pour le projet de recherche QUARTET de la SIOPe;

* EUR 20.000 pour l'aménagement d'une cuisine professionnelle à la Maison des Enfants à Strassen;

* EUR 7.500 pour des colonies de vacances pour les bénéficiaires de la Fondation;

- EUR 10.270 pour l'aménagement extérieur de la Maison Losch à Bruxelles (aire de jeu et toboggan);
- EUR 27.757 pour le financement d'un projet de recherche clinique du Pr Norbert Graf de l'oncologie pédiatrique à Homburg;
- EUR 3.438 pour la mise en place et le suivi d'un projet sportif dans le cadre de nos activités avec les enfants;
- EUR 4.946 pour la mise en place de potagers surélevés dans le jardin de la Maison des Enfants à Strassen.

9. Fonds dédiés utilisés. Au 31 décembre 2014, les fonds dédiés utilisés se décomposent comme suit:

- EUR 389.075 sont des dons dédiés pour la rénovation de la Maison Losch à Bruxelles (cf. note 3).

Ce poste a également fait l'objet d'une reprise en 2014 de EUR 55.011 passée dans les produits afin de compenser l'amortissement pratiqué sur la Maison Losch à Bruxelles.

- EUR 101.948 sont des dons dédiés utilisés pour la rénovation de l'Appartement de Convalescence à Westende.

Ce poste a fait l'objet d'une reprise en 2014 de EUR 11.939 afin de compenser l'amortissement pratiqué sur la rénovation de cet appartement. L'amortissement a débuté le 1^{er} avril 2014.

10. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation comprennent essentiellement des remboursements des caisses de maladie et caisses complémentaires. L'augmentation s'explique notamment par le remboursement tardif de la complémentaire CMCM de 2012 à 2013.

11. Soins pour les enfants. La rubrique "soins pour les enfants" comprend principalement les frais encourus pour les enfants en traitement: participation aux frais médicaux, frais de logement et de transport des parents à l'étranger, frais de médicaments, frais de matériel spécialisé. Ce compte inclut également les frais d'activités et d'excursions pour les enfants pris en charge par la Fondation.

12. Aides et subventions. En adéquation avec l'objet social de la Fondation, elle peut entreprendre ou participer dans des campagnes de prévention et d'information et de soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien. (cf. note 1). Dans ce contexte, en 2014, elle a soutenu pour EUR 256.870:

- d'autres organismes poursuivant un but similaire ou complémentaire au sien:

* La Kannerklinik (CHL, Luxembourg): la Fondation finance le projet d'un service d'infirmières à domicile selon une convention signée le 15 février 2008 et renouvelée en 3 mai 2013 (EUR 40.344).

* Le service d'oncologie pédiatrique de l'H.U.D.E.R.F. (Bruxelles, B): la Fondation finance une aide logistique pour alléger le travail de l'équipe et donner ainsi plus de disponibilités aux infirmières pédiatriques (EUR 39.265). L'A.L.G.S.O (L) organise des séances d'activités physiques en groupe pour les personnes traitées d'un cancer. Leurs activités visent une augmentation de l'endurance à l'effort physique modéré et une amélioration de la coordination des mouvements. Leur intervention à la fondation est hebdomadaire (EUR 5.000).

* L'a.s.b.l. Une note pour chacun (B) organise des activités musicales pour les enfants malades dans quatre hôpitaux bruxellois. Grâce à leurs instruments, les musiciens introduisent une dimension créative et imaginaire au coeur de l'hôpital (EUR 2.500).

* Don en Confiance a.s.b.l.: la Fondation est membre fondateur et s'engage à respecter le Code de bonne conduite qui oeuvre pour une plus grande transparence et une gestion rigoureuse (EUR 250).

* Childhood Cancer International, CCI (anciennement ICCPO): la Fondation est membre dans cette confédération qui partage informations et expériences afin d'améliorer l'accès aux meilleurs traitements et soins pour tout enfant atteint d'un cancer dans le monde (EUR 600).

* UICC: la Fondation est membre dans cette organisation qui a pour but d'aider la communauté mondiale de la santé à accélérer la lutte contre le cancer (EUR 2450).

- la recherche onco-pédiatrique:

* Le laboratoire de recherche de l'H.U.D.E.R.F. (Bruxelles, Belgique): la Fondation finance un projet de recherche sous la supervision du chef de clinique oncologique, Pr Eric Sariban. selon convention signée le 31 mai 2012 et le 24 avril 2013 au nom de M. Issam Harfi (EUR 37.961).

* Luxembourg Institute of Health (ancien CRP-Santé) Luxembourg: la fondation finance un projet de recherche intitulé «LAR-PTP: a new candidate tumor suppressor and pronostic marker in childhood neuroblastome», selon convention signée le 29 juillet 2014. Le projet est établi sur une durée de 2 ans et payé en deux tranches, dont la première en 2014 (EUR 85.800).

- aide humanitaire internationale:

* A travers le Pr Norbert Graf, le service onco-pédiatrique de l'Hôpital Universitaire de la Sarre a demandé soutien financier pour le traitement anticancéreux d'un jeune Géorgien de 17 ans qui ne bénéficiait pas de couverture sociale pour ce type de long traitement (EUR 42.700).

13. Frais généraux. Au 31 décembre 2014, les frais généraux se chiffrent à EUR 472.457 (2013: EUR 262.056). L'augmentation est due à deux événements exceptionnels dans le cadre des 25 ans de la Fondation:

- Un dîner-spectacle au cirque entièrement dédié aux familles bénéficiaires en date du 30/11/2014 (EUR 37.071,44);

- Une campagne de sensibilisation contre le cancer de l'enfant qui a été lancée le 9/02/2014 (EUR 201.099,07). 76,29% ont été financés par des donateurs en 2014.

Par ailleurs, les frais généraux sont composés de frais d'entretien et de réparation d'immeubles, d'achat de produits de revente, de frais de comptabilité et d'audit et de frais de téléphone, affranchissement et assurances.

14. Frais de personnel. Les frais de personnel sont constitués de salaires et traitements ainsi que de charges en relation avec des pensions complémentaires pour EUR 610.307 (2013: EUR 535.822) et les charges sociales pour EUR 93.722 (2013: EUR 87.818).

La fondation emploie l'équivalent de 12 postes temps plein (12 en 2013) dont deux à la Maison Losch à Bruxelles.

15. Intérêts et charges assimilés. Les intérêts et charges assimilés comprennent pour EUR 6.151 (2013: EUR 8.411) des commissions bancaires et de courtages générés par la décision du conseil d'administration de placer les réserves liquides de la Fondation dans des obligations de grande qualité.

Les produits financiers relatifs aux titres de placement ainsi que les éventuelles pertes sur vente de ces titres sont détaillés en note 5.

16. Produits et charges exceptionnels. Ce compte est principalement constitué d'un remboursement relatif à un travailleur handicapé, salariée à la fondation.

17. Evènements post-clôture.

- Engagement ÎLE AUX CLOWNS a.s.b.l.: la Fondation a signé en juillet 2013 les statuts de l'a.s.b.l. ILE AUX CLOWNS qui occupe des clowns hospitaliers dont la mission est de sortir les patients de leur isolement. La Fondation s'engage sur un montant maximal de EUR 50.000. Dans un premier temps, EUR 25.000 ont été versés en 2013 au même titre que les 4 autres partenaires. La date de paiement de la seconde tranche n'est pas encore fixée par l'a.s.b.l. dans laquelle la Fondation siège.

- Recherche en oncologie pédiatrique: la Fondation a officialisé en date du 1^{er} avril son engagement plus systématique dans la recherche en oncologie pédiatrique. En 2015, une enveloppe de EUR 3.000.000 est à cet effet isolée sur un compte séparé. A partir de 2016, ce compte sera alimenté annuellement par les montants supplémentaires selon une procédure arrêtée par le Conseil et qui tient compte des autres besoins de la Fondation ainsi que de sa capacité financière. Les projets sont sélectionnés par le Conseil sur base d'un certain nombre de critères et d'avis qu'il obtient auprès de spécialistes en la matière. Les projets d'envergure suivants sont actuellement soutenus par la Fondation à l'aide de cette enveloppe:

* Projet du Pr Norbert Graf sur 3 ans: (EUR: 101.200 en 2015);

* Projet du Pr Patrick Pirrotte sur 2 ans: (EUR: 215.571* en 2015);

* Projet du Pr Gilles Vassal sur 5 ans: (EUR: 226.350 en 2015).

* converti du USD au cours de 1USD/ 0,89 EUR prévalant au 29 juin 2015

- Implication dans l'a.s.b.l. Institut National du Cancer: la Fondation signe le 25 juin 2015 les statuts de l'a.s.b.l. Institut National du Cancer dont l'objet est de:

* contribuer à une lutte efficace contre le cancer,

* contribuer à la mise en place d'un parcours clinique et de soins structuré, standardisé et de qualité, intégrant les données acquises de la science à toutes les étapes diagnostique, thérapeutique, de réhabilitation, de fin de vie, et ce en toute sécurité, pour les personnes atteintes du cancer, et ceci quel que soit leur lieu de prise en charge sur le territoire, le stade d'évolution de leur maladie et la complexité de leur traitement,

* contribuer à une maîtrise de dépenses de santé dans le domaine de la cancérologie.

Budget 2015

Recettes	2015	Dépenses	2015
		1. Liées à l'objet de la Fondation	
		Frais des enfants	
		* traitement, transports, activités	650.000,00
		* soutien aux organismes avec objet similaire	105.200,00
Héritages		* recherche oncologique pédiatrique	176.500,00
Dons	1.950.000,00	* aide humanitaire internationale	50.000,00
Remboursements CM. Et CMCH	230.000,00		
Intérêts	70.000,00		
Autres (Ventes, subsides, except.)	17.000,00	Sous - total 1.	981.700,00
		2. Fonctionnement	
		Frais d'immobilisations	105.000,00
		Dot. aux amort. portées au budget	200.000,00
		Honoraires	60.000,00
		Assurances	12.600,00

Publicité, promotion	50.000,00	
Téléphone, frais de bureau, timbres, autres	66.000,00	
Frais financiers	25.000,00	
Frais de voiture	11.500,00	
Autres frais	5.200,00	
Sous - total 2.	535.300,00	
3. Salaires		
Salaires Luxembourg et Bruxelles	750.000,00	
Sous - total 3.	750.000,00	
Solde annuel	2.267.000,00	
Total des Recettes 2015	2.267.000,00	Total des Dépenses 2015
		2.267.000,00

Le budget 2015 a été approuvé unanimement par le Conseil d'Administration du 04 mars 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015131742/381.

(150141887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Miremar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 9, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.591.

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "MIREMAR S.A.", établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 30, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60591, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son confrère alors empêché Maître Roger ARRENSDORFF, alors notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 665 du 27 novembre 1997,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc SCHOMMER-ROSSY, demeurant professionnellement demeurant à L-1258 Luxembourg, 30, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le Président désigne Madame Michèle SCHOMMER, demeurant à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Renée PERRIN, demeurant à L-1233 Luxembourg, 25, rue Jean Bertholet, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Adaptation du capital social et fixation de la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions à vingt-quatre Euros et quatre-vingts Cents (24,80 EUR) chacune;

2. Modification de l'objet social comme suit:

"La Société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion, la gérance, la détention et la mise en valeur d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement, dans les limites de la loi et des autorisations administratives.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

4. Refonte complète des statuts sans en modifier certaines de leurs caractéristiques essentielles, comme l'année sociale ou la date de l'assemblée générale annuelle et afin de les mettre en conformité avec les dispositions en vigueur de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; et

5. Divers.

B) Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

D) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter, moyennant apport en numéraire, le capital social à concurrence de treize Euros et trente et un Cents (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles, de sorte à ce que la prédite somme de treize Euros et trente et un Cents (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide en outre de fixer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives du capital social à vingt-quatre Euros et quatre-vingts Cents (24,80 EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des Statuts refondus; et

- de refondre complètement les Statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, sans en modifier certaines des caractéristiques essentielles, comme l'année sociale et la date d'assemblée générale annuelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MIREMAR S.A.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion, la gérance, la détention et la mise en valeur d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement, dans les limites de la loi et des autorisations administratives.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions avec une valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingts Cents (24,80 EUR) chacune, entièrement libérées, et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Dans le cas où les actions sont nominatives, il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;

d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;

e) une case pour chaque résolution à considérer;

f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;

g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;

h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et

i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SCHOMMER-ROSSY, M. SCHOMMER, R. PERRIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130899/277.

(150140281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Vroom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 159.308.

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

A2H S.à r.l., constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 104, rue du Grünewald, L - 1912 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159301

ici représentée par son gérant unique Monsieur Arnaud HILDENBRAND, demeurant au 104, rue du Grünewald, L - 1912 Luxembourg.

Lequel comparant es qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que A2H S.à r.l., précitée est l'unique associé actuel (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée VROOM S.à r.l., constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 72, rue de Strassen, L-8094 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159308 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1116 du 26 mai 2011.

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 72, rue de Strassen, L-8094 Bertrange au 104, rue du Grünewald, L -1912 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par décision de la gérance. Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Arnaud Hildenbrand, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 28 juillet 2015. 1LAC / 2015 /23790. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132463/41.

(150142795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 262.705.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132487/10.

(150142709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Windhof I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132485/10.

(150142331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Wilcox S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 134.968.

Extrait rectificatif sur dépôt numéro L150121352 du 10 juillet 2015

Le dépôt L150121352 du 10 juillet 2015 est erroné et doit en conséquence être rectifié de manière à ce qu'il se lise comme suit:

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 3 juillet 2015 que METRO Group Retail Real Estate GmbH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, Albertussee, 40549 Düsseldorf, Allemagne, et immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf sous le numéro HRB 61413, associé de la Société, a transféré, avec effet au 3 juillet 2015 à 24h, soixante et onze mille cent soixante-quinze (71.175) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à MAYFAIR HOLDING COMPANY S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B198097.

Ensuite, il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 juillet 2015 que Wisteria Investment Management S.à r.l., associé de la Société, a transféré, avec effet au 7 juillet 2015, l'intégralité des trois mille huit cent vingt-cinq (3.825) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à METRO Group Retail Real Estate GmbH, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132469/24.

(150142622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Wave Quest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.976.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2015

Décision

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER de son mandat d'administrateur de la société et de nommer en remplacement de Monsieur Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), résidant professionnellement au L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse à compter du 11 mai 2015 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2021.

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015132481/18.

(150141851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Volga Resources S.A, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.651.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015132462/12.

(150143672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

WM Findel (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132488/10.

(150142024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Ultimeat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 143.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 29/05/2015.

Référence de publication: 2015080024/10.

(150091379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

WM Kehlen (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 262.666.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 105.995.

Par résolutions prises en date du 1^{er} juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132490/15.

(150142671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Private Equity Holdings Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015131773/14.

(150142987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

R2A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 194.458.

Le Conseil de Gérance déclare, par la présente, que LAGORA S.à r.l. a cédé en date du 2 avril 2015, une (1) part sociale, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à R2A2 Management S.à r.l., ayant son siège social au 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Pour la société

R2A2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015129890/12.

(150139329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Sterope S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 67.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015129915/10.

(150140054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.
